

Centre
de services scolaire
de l'Énergie

Québec 



Bienvenue

1350, 120^e Rue

Shawinigan, QC, G9P 3K9

Tél. : 819-537-8937

L'école de la Source
est un milieu de vie où chaque petit pas
conduit vers *la réussite*

Mission de l'école :

Soutenir NOS élèves dans le développement de leur plein potentiel

Les valeurs de l'école :



COLLABORATION



OUVERTURE



PERSÉVÉRANCE

Bonne année scolaire 2024-2025 !

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CODE DE VIE

HORAIRE DES COURS

Surveillance du matin	7 h 35 à 7 h 45
1 ^{re} période	7 h 50 à 8 h 50
2 ^e période	8 h 52 à 9 h 52
3 ^e période	10 h 14 à 11 h 14
Période du diner	11 h 14 à 12 h 44
4 ^e période	12 h 44 à 13 h 44
5 ^e période	14 h 06 à 15 h 06

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité :

- Aucun élève ne doit se présenter sur la cour avant les heures de surveillance;
- Aucun adulte n'est autorisé à circuler sur la cour d'école entre 7 h 35 et 17 h 30;
- Lorsqu'un adulte ou un parent doit circuler à l'intérieur de l'école, il doit obligatoirement se présenter d'abord au secrétariat;
- Lorsqu'un parent conduit son enfant à l'école après le début des cours, il s'assure que la secrétaire en est informée, car les portes de l'école sont verrouillées en tout temps.

ABSENCE D'UN ÉLÈVE

- Toute absence d'élève devra être motivée sur la plateforme Mozaik Portail. Le service de garde doit également être informé de l'absence de l'enfant (poste 3910);
- Téléphone : 819-537-8937, poste 3900;
- Tout élève qui doit quitter l'école avant la fin des cours doit présenter à son titulaire une autorisation écrite de ses parents;
- Lorsqu'un élève s'absente pour plusieurs jours pour un motif autre que la maladie, l'enseignant jugera de la pertinence de faire reprendre par l'enfant le travail réalisé en classe pendant son absence. Dans une telle situation, informer l'enseignant dès que possible.

ABSENCE LORS D'UNE ÉPREUVE MINISTÉRIELLE

En cas d'absence de votre enfant à une épreuve ou à une partie d'épreuve ministérielle, vous devrez motiver celle-ci avec une pièce justificative.

Les **motifs d'absences reconnus** aux épreuves ou parties d'épreuves ministérielles sont :

- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- décès ou mariage d'un proche parent;
- convocation d'un tribunal;
- participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

Ainsi, pour toute absence non motivée (par exemple, tournois organisés par des ligues mineures, que ce soit du hockey, baseball ou tout autre sport non reconnu par la Direction de la sanction des études, vacances familiales ou autre), votre enfant se verra attribuer la note de «0» à l'épreuve ou à la partie d'épreuve visée par une absence non motivée.

RETOUR À LA MAISON

- L'école avise les parents d'un retour à la maison de l'enfant lors des situations suivantes : malaise, soupçon de maladie contagieuse ou dans un cas d'accident. Les parents prennent en charge leur enfant pour le ramener à la maison ou le conduire à l'hôpital. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter seul sur les heures de classe.
- Le parent doit aviser le titulaire ou le service de garde par écrit s'il autorise une autre personne (voisin, gardienne...) à venir chercher l'enfant ou lors de tout changement à l'horaire régulier (service de garde, autobus).
- Pendant les heures de cours et les heures de service de garde, les appels téléphoniques aux enfants par leurs parents ne sont autorisés qu'en cas d'urgence.

COLLATIONS

- Les élèves doivent apporter des collations nutritives. Il est interdit d'apporter à l'école de la gomme, des friandises, du chocolat, des graines en écales (graines de tournesol), des rouleaux aux fruits et des boissons gazeuses.
- Nous recommandons d'éviter les arachides et autres noix afin d'assurer la sécurité des élèves qui présentent des allergies.

DROGUE, ALCOOL, TABAC

- Il est interdit de consommer, d'être en possession ou de vendre toute drogue, alcool ou objet servant à la consommation de drogue;
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'école ou sur ses terrains.

BIENS COLLECTIFS

- L'élève est responsable du matériel scolaire fourni par l'école. En cas de bris ou de perte, les parents en assumeront les coûts.

BIENS PERSONNELS

- L'école n'est pas responsable des bris, des pertes, des vols des biens personnels de l'élève.
- Tous les objets provenant de la maison (jouets, jeux, cartes, toutous, etc.) sont interdits exceptés lors d'occasions spéciales.
- Tous les appareils électroniques (jeux, montre intelligente, téléphone cellulaire, appareil photo et vidéo) sont interdits à l'école. Si un élève néglige de respecter cette règle, les objets seront confisqués et remis aux parents par la direction.
- Il est interdit d'être en possession d'une arme (objet pouvant causer des blessures) ou d'une imitation d'arme.

TENUE VESTIMENTAIRE

- L'élève se présentera à l'école dans une tenue propre, appropriée et décente, lui permettant de participer à tous genres d'activités. Le short ou le chandail trop court, la camisole à bretelles spaghetti, par exemple, ne sont pas adaptés dans un milieu éducatif.
- En tout temps, l'élève doit être bien chaussé : les sandales de plage, les souliers ou sandales à talons hauts sont fortement déconseillés pour des raisons de sécurité.

ÉDUCATION PHYSIQUE

- Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, l'élève doit porter un short ou un pantalon de sport, un T-shirt, des bas et des espadrilles.

SORTIES ÉDUCATIVES ET RÉCRÉATIVES

- Lorsqu'un élève ne participe pas à une sortie avec sa classe, il se présente à l'école où il est pris en charge par un membre du personnel.

FERMETURE DE L'ÉCOLE

Le matin d'une tempête de neige, veuillez consulter :

- Le Facebook de l'école;
- Le site web du centre de services scolaire <http://www.cssenergie.gouv.qc.ca>
- La boîte vocale de l'école qui diffusera un message indiquant l'ouverture ou la fermeture des écoles;
- Lorsque l'école est fermée pour intempéries et les jours fériés, le service de garde l'est également.

Demande d'autorisation

- Oui** **Non** J'autorise mon enfant à faire des sorties à pied avec sa classe selon les règles du protocole piétonnier déjà établi avec l'équipe-école.

Signature du parent : _____

Date : _____

Code de vie



Ce que je dois respecter dans mon école :

✚ **En tout temps, j'adopte des comportements pacifiques.**

Tous gestes de violence sont défendus.

✚ **Je communique poliment avec toutes les personnes de l'école en utilisant un langage approprié.**

✚ **Je respecte mon environnement, le matériel mis à ma disposition et le code vestimentaire.**

** Conformément à la loi 56, tout conflit ou manifestation de violence sera évalué afin d'établir s'il y a rapport de force (intimidation).*



Respect :

J'arrive à l'heure à l'école.

Je circule :

- lors des périodes de cours, calmement dans l'école en marchant et **en silence**.
- lors des entrées et des sorties, calmement et en parlant à voix basse.

Je m'exprime avec calme et politesse envers les adultes et les pairs.

Je garde mon environnement propre et rangé.

Au son de la cloche, je prends mon rang rapidement.

J'utilise le matériel adéquatement et avec prudence.

En tout temps, j'ai des comportements sécuritaires pour les autres et pour moi.

Collaboration :

Je participe à ranger le matériel qui m'est prêté.
Je suis bon joueur (esprit d'équipe).
J'accepte mes erreurs, celles de mes pairs et je contribue à les régler.

Ouverture :

J'écoute l'autre.
J'accepte l'autre dans ses différences.
Je règle mes conflits de façon pacifique.

Persévérance :

Je suis fier de qui je suis.
Je m'applique dans mes activités et mes travaux.
J'accepte mes défis en me faisant confiance.
J'utilise les ressources mises à ma disposition.

Tous les membres du personnel de l'école de la Source ont à cœur le vivre ensemble dans un environnement positif, accueillant, agréable et sain. Nous croyons en la mise en valeur d'un sentiment d'appartenance. Il nous incombe de promouvoir nos valeurs afin de préparer les élèves à devenir des individus responsables et bienveillants. Des systèmes de renforcement positifs sont mis en place par l'ensemble de l'équipe-école. Chaque mois, les enfants qui se seront démarqués, quant aux règles à respecter, seront mis en valeur.

Mon enfant et moi avons pris connaissance des règlements de l'école et sommes conscients que s'y rattachent des privilèges et des conséquences. J'accepte ce code de vie et je suis disposé à soutenir mon enfant dans ses efforts pour le respecter tout au cours de l'année scolaire 2024-2025. Je suis également d'accord pour appuyer les intervenants de l'école dans les démarches de renforcement positif (privilèges) et dans l'application des gestes réparateurs ou des conséquences.

Signature du parent : _____ Signature de l'élève : _____

Banque de gestes réparateurs

(ces exemples sont à titre de suggestions)

Exemples de gestes réparateurs

Je circule de façon isolée, derrière ou devant mon groupe.	Je répare ou remplace l'objet endommagé.
Je circule avec un autre élève, autonome, ou un adulte.	J'efface les graffitis que j'ai écrits.
Je refais le trajet en marchant calmement.	Je vais rendre service en nettoyant la classe, les pupitres, les fenêtres.
J'utilise ma récréation pour ramasser les déchets dans la cour d'école.	Je fais un travail pour l'école en compensation du coût de réparation ou de remplacement de l'objet que j'ai brisé ou perdu.
J'aide le concierge dans sa tâche.	Je m'excuse oralement ou par écrit auprès du groupe.
Je m'occupe des démarches pour récupérer l'objet que j'ai lancé sur le toit ou ailleurs.	J'écris une liste de moyens pour éviter de refaire les mauvais choix.
Je monte et descends les chaises de la classe.	Je vais aider un élève dans une autre classe.
Je fais une réflexion écrite sur mes agissements.	Je fais ou je complète un travail durant une période libre ou de récompense.
Je termine mes travaux durant une journée pédagogique.	Je prépare une affiche, je la fais approuver et je l'affiche à la vue de tous les élèves.
Je donne ou je partage un de mes privilèges à la personne.	Je suggère un nouveau geste réparateur et je le pose.
Je rends service à l'ami à qui j'ai fait du tort : je nettoie son pupitre, fais son sac, transporte ses choses, place ses choses au vestiaire, fais son ménage de pupitre, l'assiste, etc.	Je m'explique calmement, j'avoue mes erreurs et je présente mes excuses.
Pendant x matins, je vais saluer la personne que j'ai blessée.	J'écris plusieurs qualités sur la personne que j'ai blessée.
J'écris un mot d'excuse ou je fais un dessin pour la personne.	Je fais une surprise agréable à la personne : faire une carte, faire un dessin ou un collage. Préparer une collation...
J'évite de me placer à côté de celle ou celui avec qui je dérange.	Je laisse ma place à la personne (en classe, dans le rang, au jeu, à la récréation, etc.)
Je me retire du jeu, j'observe les autres jouer et je réfléchis à mes comportements.	Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements que j'ai faits.
Je pratique pendant x minutes le bon comportement que je devais adopter, sur du temps à moi.	Par écrit ou oralement, j'explique les règles du jeu que j'ai faites. Par écrit ou oralement, j'explique les règles du jeu que je dois respecter.

Non à la violence

Climat scolaire, violence et intimidation

Aux parents des élèves de l'école de la Source,

Le 15 juin 2014, le projet de loi 56 **visant à prévenir et combattre l'intimidation à l'école** était adopté à l'Assemblée nationale obligeant les écoles primaires et secondaires à se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Chaque année, le plan de lutte est évalué et bonifié à partir des forces et des vulnérabilités de l'école.

Le plan de lutte prévoit :

- Des mesures de prévention visant à contrer toute forme de violence et d'intimidation;
- Des modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence, ou pour dénoncer une utilisation des médias sociaux ou des technologies de communication à des fins de cyberintimidation ;
- Des mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;
- Des actions à mettre en œuvre lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté ;
- Des mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte ;
- Des sanctions disciplinaires applicables au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes ;
- Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;
- Des mesures visant à favoriser la collaboration des parents afin d'assurer un milieu sain et sécuritaire.

De son côté, le parent doit s'engager à collaborer au plan de lutte contre la violence et l'intimidation et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire (art. 75.1, 3^e par., 3^o). Le parent doit aussi prendre des engagements en vue d'empêcher la répétition de tout acte de violence et d'intimidation (art.75.2).

Comme le stipule la *Loi sur l'instruction publique* : « **L'élève doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel du centre de services scolaire ainsi qu'envers ses pairs. Il doit contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire** ».

Afin d'avoir une compréhension commune, voici quelques définitions importantes :

- **Intimidation** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte où il y a inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.
- **Violence** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, blesser, opprimer ou ostraciser.
- **Cyberintimidation** : Lorsque ces situations de violence ou d'intimidation se font par différents moyens de communication électronique (cellulaire, courriel, messagerie instantanée, messagerie texte, images numériques transmises par cellulaire, pages Web, blogues, bavardoirs, jeux de rôle ou d'aventure à utilisateurs multiples, profils en ligne) on parle de cyberintimidation.
- **Conflit** : C'est une opposition, un désaccord entre deux personnes (ou plus), un affrontement entre des intérêts, des valeurs, des actes ou des procédures. Un conflit entre des personnes est chargé d'émotions telles que la colère, la frustration, la peur, la tristesse, la rancune, le dégoût. Il peut entraîner des gestes de violence.
- **Accident** : C'est un geste imprévu, non intentionnel qui peut entraîner des conséquences fâcheuses.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS CONCERNÉS EN MATIÈRE D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE À L'ÉCOLE

Responsabilité de tous

En tout temps, que ce soit à l'école, dans le transport, dans les médias sociaux, sur le chemin de l'école, nous avons tous l'obligation d'intervenir devant un geste d'intimidation ou de violence et de procéder à un arrêt d'agir.

L'élève

Adopte un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel de du centre de services scolaire ainsi qu'envers ses pairs. Art.18.1.

Doit contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. Art.18.1.

Est tenu de participer aux activités de l'école qu'il fréquente concernant le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation et la violence. Art.18.1.

Le parent

Doit contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. Art.18.1.

Doit prendre les engagements prévus au plan de lutte contre l'intimidation et la violence lorsque son enfant est l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de cet acte. Art.75.2.

Doit collaborer avec le milieu scolaire.

L'école

Collabore à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Art.75.3.

Veille à ce qu'aucun élève de l'école à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de violence. Art.75.3.
Assure un milieu sain et sécuritaire.

Collabore à l'organisation de l'activité de formation sur le civisme offert annuellement aux élèves. Art.76.

Participe à l'élaboration du plan lutte contre l'intimidation et la violence, des règles de conduite et des mesures de sécurité ainsi que des autres mesures prévues aux articles 75 et 76 de la loi. Art.77.

La communauté

Collabore avec l'école pour soutenir les élèves et les parents qui vivent des situations d'intimidation ou de violence.

Doit contribuer à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire.

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN SITUATION D'URGENCE

Quoi faire si mon enfant est victime d'intimidation ou de violence?

- 1- Appeler directement la direction de l'école (819 537-8937, poste 3912) ou un membre du personnel en qui vous avez confiance pour dénoncer la situation (819 537-8937, poste 3900).

LOCAL LA SOURCE – LA VIOLENCE C’EST NON !

1^{re} étape

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

LOCAL LA SOURCE – LA VIOLENCE C’EST NON !

1^{re} étape

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

LOCAL LA SOURCE – LA VIOLENCE C’EST NON !

2^e étape

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

LOCAL LA SOURCE – LA VIOLENCE C’EST NON !

2^e étape

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

LOCAL LA SOURCE – LA VIOLENCE C’EST NON !

3^e étape

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

LOCAL LA SOURCE – LA VIOLENCE C’EST NON !

3^e étape

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____

Violence envers : adulte élève Date : _____

Moment : récré am départ dîner retour dîner récré pm fin des classes

violence verbale (insultes, cris, impolitesse)

violence écrite (messages,...)

violence psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs) violence physique (coups, bagarre)

Explication : _____

Geste de réparation : _____

Doit retourner au local : _____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Parent : _____